

Bulletin de renouvellement Cotisation 2023

Identification de l'entreprise : **Merci de compléter les informations manquantes et/ou de modifier, en cas de changement, les informations ci-dessous mentionnées (nombre de salariés, coordonnées ...)**

Raison sociale : COMPTOIR DES MAILLES ET DE L'ARCHITECTURE
Adresse : ZAC du grand pont - 50 rue Gutenberg 13640 LAROQUE d
ANTHERON Routes de Saint Anne de Goiron
13640 - LA ROQUE D'ANTHERON
Téléphone : 04 42 50 70 28
Mail : nrodet@cmarchi.fr

Forme juridique :
Siret : 45359933 400 043
Nombre de salarié : 1
Code NAF/APE : 4399B
Secteur d'activité :

Identification du chef d'entreprise :

Nom : RODET Prénom : Nicolas
Fonction : Gérant(e)

Téléphone :
Mail : nrodet@cmarchi.fr

Etes-vous adhérent : ☐ d'un syndicat ☐ d'un groupement professionnel ☐ d'un centre de gestion agréé

Si oui, lequel ou lesquels :

Je soussigné(e), Nicolas RODET agissant en qualité de de l'entreprise visée par le présent bulletin, après avoir pris connaissance des conditions statutaires* et des barèmes d'adhésion*, atteste le renouvellement de ma cotisation à la CPME 13 pour l'année 2023.

*Consultables sur demande par mail

VOTRE COTISATION = 320 € du 01/01/2023 au 31/12/2023

Payé par : **Prélèvement SEPA**

Joindre la demande de prélèvement SEPA complétée et signée, accompagnée d'un RIB

Je suis informé(e) que cette cotisation est soumise à tacite reconduction sauf dénonciation par mail (administration@cpme-13.fr) 15 jours avant sa date d'anniversaire

Cachet et signature :

CMA COMPTOIR
DES MAILLES ET
DE L'ARCHITECTURE
Le partenaire spécialisé pour les mailles GKD
SIRET 453 599 334 00043

N° TVA Intracom FR 49 453 599 334
Mail : contact@cmarchi.fr Tel : 0442507028

A *La Roque d'A.* Le *5* / *10* / 2023

- Le montant de votre cotisation à la CPME13 est déductible de vos frais généraux. En vertu de l'article 712 du Code général des Impôts, « les cotisations versées aux groupements professionnels sont déductibles dès lors que le versement est fait dans l'intérêt de l'entreprise ».
- Les modalités de règlement peuvent se modifier en cours d'année avec prise en compte le mois suivant de la demande.
- La cotisation est reconduite tacitement au terme de l'année en cours. La résiliation peut se faire 15 jours avant l'échéance de celle-ci par simple mail à administration@cpme-13.fr
- Les cotisations versées ne sont pas remboursables.
- RGPD : Comme précisé dans notre politique de confidentialité, disponible sur notre site internet, vous pouvez à tout moment demander l'accès, la rectification ou l'effacement de vos données ainsi que le retrait de votre consentement à la collecte de celles-ci en adressant un mail à administration@cpme-13.fr